

CODE DE COMPORTEMENT

Les "Règles de Vie" (règlements), Code de Comportement et Code de Vie en vigueur au Domaine des Prés d'Or ont pour objectif de maximiser la sécurité, le bien être et le respect de tous.

Code de comportement : Applicable au personnel, il indique les attitudes et façons de faire dans différentes situations. Le code de comportement est présenté verbalement et par écrit aux membres du personnel et peut servir de référence pour l'évaluation du personnel.

- Je respecte et protège l'intégrité physique et psychologique des personnes (**interdiction de la violence physique ou verbale**).
- Je **respecte et protège l'intimité du campeur**: je ne fais aucun geste ou activité à caractère sexuel ou violent, et ne fais aucune action seul avec le campeur sans témoin.
- J'utilise **un langage approprié et un ton adéquat** à l'emploi.
- La politesse et la douceur est de mise envers tous.
- Je m'engage à respecter les limites établies par le code vestimentaire.
- Je respecte les valeurs et façons de faire des parents ou famille d'accueil; je suis accueillant à leur égard et je les informe.
- Je respecte la hiérarchie du camp.
- Je fais preuve de professionnalisme et de discrétion.
- J'adopte un comportement favorisant l'esprit d'équipe
- Je suis attentif à tout ce qui se passe autour de moi.

Code de vie :

Applicable à l'ensemble des participants, clients et membres du personnel, il prône les valeurs du respect et de la non-violence dans le langage et les gestes. Le code de vie est présenté verbalement et par écrit aux participants, clients et membres du personnel, et affiché dans le milieu. Il aide à assumer ses responsabilités et conserver un meilleur contrôle sur soi.

- Je respecte les règlements du camp.
- Je fais attention aux lieux et j'utilise le matériel qui m'est prêté avec précaution et respect.
- J'utilise un langage respectueux en tout temps.
- Je respecte les autres autour de moi : mes amis, les animateurs, la direction et toute autre personne.
- J'évite de bousculer les autres et de me tirailler.
- J'évite de me chamailler et je favorise la discussion dans le calme.
- J'utilise de bons gestes et j'emploie de bons mots lorsque je m'adresse aux autres.
- Je prône l'entraide et je conserve une constance dans mon travail.
- J'aide mon prochain et je demande de l'aide en cas de besoin.
- Je n'ai pas peur de poser des questions.
- Je garde mon sang froid et je prends le temps de respirer.

RÈGLES DE VIE DU PERSONNEL

1. PROPRETE DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

- La propreté du camp et le respect de l'environnement sont la responsabilité de tous. Il n'est pas nécessaire d'enjoliver la nature avec nos déchets et mégots de cigarettes.
- Il est strictement défendu de jeter quoi que ce soit de polluant dans le lac. Ces règlements s'appliquent sur tout le site du Domaine.

2. CIGARETTES

- Il est défendu de fumer dans les dortoirs, chambres, lors des activités, durant les repas, les déplacements et en présence des groupes de campeurs
- Il est permis aux moniteurs et aux campeurs de fumer dans les périodes de temps (le matin avant le lever des campeurs, à la sieste, après le coucher des campeurs 1 fois réunion terminée) et dans les endroits déterminés par la direction.

3, ALCOOL/BOISSONS

Il est interdit en tout temps de consommer des boissons alcoolisées sur le site du domaine des prés d'Or sous peine de renvoi immédiat...

4. DROGUE

La possession et l'usage de la drogue est illégal et est strictement interdit sur le site du Domaine des Prés D'Or sous peine de renvoi immédiat...

5. VOL DES EFFETS PERSONNELS ET DES BIENS DU CAMP

Aucune tolérance ne sera permise. Renvoi immédiat.

6. TELEPHONE

Le personnel peut se servir du téléphone dans la buanderie seulement dans les heures où il est libéré de son groupe. (Avant le lever des campeurs, durant la sieste, après coucher des campeurs et permission spéciale.)

Il est strictement interdit d'utiliser la ligne téléphonique du domaine (bureau d'accueil, cuisine ou central) pour les communications personnelles.

Seuls les employés désignés par la direction du domaine auront accès à ce téléphone uniquement pour les affaires concernant le Domaine.

Tous les employés désignés utilisateurs du téléphone devront remplir le registre téléphonique.

Si vous recevez des appels téléphoniques, les messages vous seront transmis.

7. VISITES

Les visites doivent être planifiées avec la direction du domaine.

Pas de visiteurs durant vos heures de travail. Aucun visiteur ne pourra loger sur le site du camp. S'il y a des visiteurs ils devront remplir le registre des visites.

8. SORTIES EXTERIEURES

Pour la sécurité, vous devrez compléter le registre d'entrée et de sortie du domaine.

9. NOURRITURE

La cafétéria est l'endroit désigné pour manger.

Pas de nourriture dans les chambres, dortoirs et plateaux d'activités.

Si une entente spéciale est prise, la vaisselle et les restes de nourriture doivent être rapportés immédiatement après, à la cafétéria.

10. COUVRE.FEU à 11 h 30 A.M.

Aucun bruit après 10 heures dans les dortoirs afin de respecter le sommeil des campeurs.

11. LIEU DE RASSEMBLEMENT

Dans un esprit de sécurité, le personnel devra, après le coucher des campeurs, demeurer dans les aires dégagées, à portée d'écoute du système d'alarme et des chalets. (pas de feu de camp sans permission du chef de camp.)

12. ACCIDENT

Tout accident devra être rapporté au Chef de camp et au personnel de l'infirmerie.

Le rapport d'accident devra être complété la journée même de l'accident.
-Salarié du gouvernement (C.S.S.T.) vous ne restez pas sur le camp.

13. AMEUBLEMENT DU CAMP

Défendu de déplacer l'ameublement des chambres ou autres lieux sans l'autorisation ou du C.D.C. ou du R.T.B.

14. PROPRETE DES CHAMBRES

Chaque membre du personnel est responsable de la propreté de sa chambre ou chalet. Celle-ci se doit d'être visitable en tout temps. Les chambres ne sont pas mixtes.

15. TENUE VESTIMENTAIRE

Être bien chaussé en tout temps. (Aucune sandale sauf à la plage et aux douches).

Tenue vestimentaire et hygiène personnel de rigueur.

16. MUSIQUE

A) La musique dans les chambres et dortoirs se doit d'être une musique d'ambiance et douce.

B) Dans les chambres: La musique dans les chambres ne doit pas déranger les campeurs, vos compagnons de chambre et encore moins les chambres avoisinantes.

17. LES ENTREES CAMP & DÉPART

L'entre-camp est un moment nécessaire pour vous reposer.
Le personnel devra donc quitter le Domaine durant les **fins de séjour** d'entre camp, au plus tard à **12 h 00**.

Le départ de l'autobus des campeurs est toujours prévu pour **8 h 00**
Après le départ des autobus, tous devront faire le ménage de leur chambre ou chalet avant de quitter afin de ne rien laisser traîner sur le plancher pour permettre à l'équipe de responsable de l'entretien de faire le nettoyage pendant l'entre camp.

Personne ne quitte tant que tout le monde n'a pas terminé.
Un bis sur le terrain devra également être fait.
Les bâtiments seront verrouillés à 12 h 00

Aucun autre service ne sera à votre disposition. La cuisine, la buanderie et salle d'équipements, seront fermées et l'utilisation du plan d'eau (baignade et embarcation) sont INTERDITS.

Le retour sur le site du camp au plus tard le Jour 1 à **13 h 00** afin de remonter vos chalets et prendre connaissance des dossiers de campeurs. Les bâtiments seront déverrouillés le jour 1 au matin à 11 h 00. Et il est interdit de se présenter avant cette heure.